

# infoSAGE

Programme d'actions « Zones humides amonts et agriculture »

Numéro spécial - Avril 2019

Les zones humides occupent 20% de la surface des bassins de la Douve et la Taute et concernent majoritairement des terres agricoles. Les agriculteurs, qui sont les 1<sup>ers</sup> gestionnaires de ces milieux fragiles, mais aussi les garants de la biodiversité et de la qualité de l'eau, doivent pouvoir en vivre décemment.

Le Parc des Marais qui porte le SAGE, défend la préservation des zones humides par une utilisation agricole extensive et performante qui permet de lutter contre l'enfrichement et préserve leurs fonctionnalités.

**Soutenir l'élevage dans les marais est une priorité du Parc. Nous n'oublions pas pour autant les petites zones humides « amonts » et avons lancé en 2018, en partenariat avec la chambre d'agriculture, un programme d'actions spécifique sur 3 ans.**

Ce n'est qu'un début et il sera nécessaire de continuer la dynamique en favorisant les échanges entre agriculteurs, la recherche collective de solutions aux contraintes d'exploitation de ces parcelles, et le partage d'expériences. Agriculteurs, élus et particuliers, tous ensemble nous devons adapter nos pratiques en agissant globalement, solidairement et durablement, pour la ressource en eau !

**Pierre AUBRIL**  
Président de la Commission Locale de l'Eau

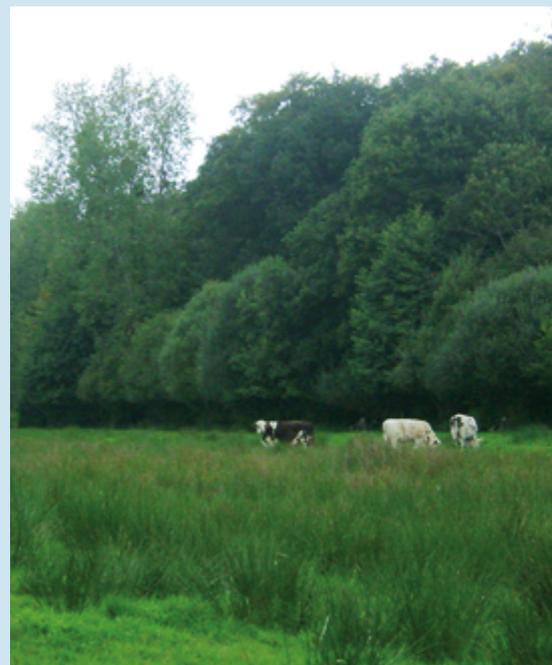


[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

## Pourquoi s'intéresser à la gestion agricole des zones humides ?

Les zones humides ont des fonctions multiples en plus de leur rôle de production agricole. Elles se caractérisent par la présence d'eau, en surface ou dans le sol une partie de l'année, et des formations végétales remarquables qui avec la faune qu'elles abritent, contribuent à une biodiversité riche. Espaces stratégiques pour la qualité de l'eau, elles assurent auto-épuration, régulation des crues et soutien des étiages. Fragiles et menacées, deux tiers ont disparu en France au cours du 20<sup>e</sup> siècle.

**Les zones humides « amonts » dans les bassins Douve et Taute concernent 1 800 agriculteurs et une surface de 10 500 ha.**



## Le programme d'actions (2018-2020)

### Objectifs

- Renforcer l'implication des acteurs dans la gestion durable des zones humides
- Adapter les pratiques agricoles aux particularités des milieux humides
- Gérer et utiliser de manière raisonnée ces espaces

### Actions

- Des **mesures agro-environnementales** sur les zones humides « amonts »
- Un **réseau de 20 fermes « pilotes »** pour une expertise technico-économique du rôle des zones humides dans les pratiques agricoles
- Des **suivis et essais agro-écologiques** sur des parcelles
- Des **animations collectives** et des formations pour les agriculteurs
- Des **actions de communication** pour partager les connaissances
- Un **travail avec les collectivités** pour mieux prendre en compte et préserver les zones humides

**Vous êtes agriculteur en zones humides et souhaitez être informé des dates d'animation et formation à venir : contactez l'animateur du SAGE.**

Dépôt légal : juin 2011 - Édition semestrielle - Tirage : 1 095 ex.  
ISSN papier : 2118-710X - Directeur de publication : Pierre AUBRIL

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédits photo : © D. Robin (CAC) - Carte issue de fichiers IGN BD TOPO © - © IGN-1989

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales par LE REVEREND Imprimeur - Valognes



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

# Les MAEc sur les zones humides « amonts » : une vraie réussite !

Pour accompagner le changement ou le maintien de pratiques agricoles bénéficiant à ces milieux, des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc) ont été proposées en 2018.

## Quelles MAEc ?

- Suppression ou limitation de la fertilisation
- Maîtrise de la pression et de la période de pâturage
- Reconversion de parcelles humides cultivées en prairies

## Qui les financent ?

- Le FEADER
- L'Agence de l'Eau

## Pour quels résultats ?

- 141 agriculteurs engagés
- 1170 ha de zones humides « amonts » contractualisées
- 956 ha de prairies sans fertilisation et 28 ha remis en herbe
- 1 568 000 € d'aide sur 5 ans

## Quelles perspectives ?

Au niveau régional, les crédits européens (FEADER) alloués à ce dispositif sont consommés. Il n'y aura pas de campagne d'engagement en 2019. Dès que l'opportunité se représentera (2020 ?), le Parc des Marais proposera à nouveau des MAEc aux agriculteurs volontaires.

***Vous êtes intéressé par l'engagement de MAEc sur zones humides « amonts » quand le dispositif réouvrira : faites-vous connaître dès maintenant !***

## Pour en savoir + :

### Clément NALIN

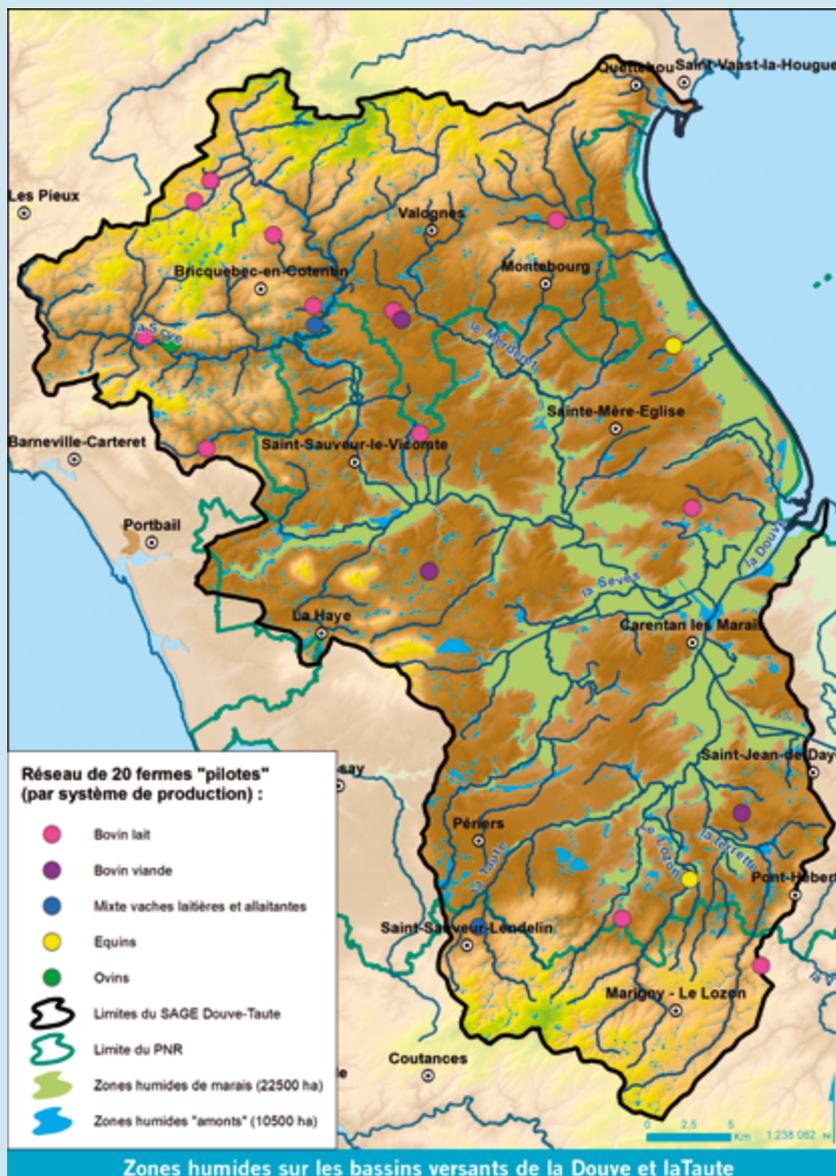
Animateur du SAGE Douve-Taute  
Parc des Marais - 02 33 71 62 45  
sagedouvetaute@parc-cotentin-bessin.fr

### Hélène COCARD

Conseillère Eau et Zones Humides  
Chambre d'agriculture - 02 33 06 45 01  
helene.cocard@normandie.chambagri.fr

# Objectifs des 20 fermes « pilotes » ?

Le réseau de 20 fermes « pilotes » a pour but de créer un référentiel des bonnes pratiques agricoles en zone humide, d'apporter des clés pour adapter les pratiques et répondre aux contraintes d'exploitation de ces milieux. Le réseau a été conçu pour être représentatif des différents systèmes agricoles. Ce travail sur 20 exploitations est une première étape pour engager les échanges et diffuser ensuite les résultats obtenus auprès des autres exploitants concernés.



L'expertise du rôle des zones humides dans les pratiques des fermes « pilotes » a permis d'identifier des grands thèmes de travail. Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée au fur et à mesure des échanges :

### Accompagnement agronomique

- S'adapter à la portance des sols
- Quel amendement ?
- Modalités d'entretien : ébousage, émoussage, ...
- Techniques de gestion du jonc, du rumex, ...
- Etc.

### Gestion du parasitisme

- Prévention
- Niveau de parasitisme
- Médecines alternatives

### Régulation des ragondins

### Gestion de la végétation des berges

### Réglementation : Entretien cours d'eau et zones humides

### Abreuvements et clôtures

- Aménagement d'équipements
- Sensibilisation des acteurs : riverains, pêcheurs, ...